

DISPOSITIONS INTERNATIONALES, COMMUNAUTAIRES, FRANÇAISES ET NORD AMERICAINES DANS LE CADRE DE LA LUTTE BIOLOGIQUE

par Dominique **Coutinot**¹

Les dispositions de droit international, les normes internationales et régionales orientent les politiques nationales des pays d'Amérique du Nord et de l'Union Européenne (UE) dans le cadre de la lutte biologique.

En 2009, l'UE a publié la directive 2009/128/CE, une révolution philosophique phytosanitaire, premier cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable où les méthodes biologiques sont préconisées. Le règlement 2009/1107/CE encadre la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques y compris les micro-organismes agents de lutte biologique.

En France, l'entrée sur le territoire et l'introduction dans l'environnement de macro-organismes non indigènes utiles aux végétaux, notamment dans le cadre de la lutte biologique, sont soumises à conditions et autorisations depuis 2012. Au regard des dispositions internationales et régionales, l'UE dispose des moyens nécessaires pour arrêter *un règlement* relatif à l'utilisation des invertébrés agents de lutte biologique.

Au Canada, la lutte biologique est encadrée sur le plan réglementaire aux niveaux fédéral (Loi sur la protection des végétaux, 1990; Loi sur les produits antiparasitaires, 2002), provincial (Lois sur les lâchers d'organismes à Terre-Neuve, Ontario et Colombie-Britannique) et municipal (Lois contraignant l'usage de pesticides).

Le Protocole de Nagoya (2010), accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA), est entré en vigueur en 2014.

L'accès, sous conditions, aux agents de lutte biologique dans leur milieu d'origine devrait faire l'objet de stratégies internationales, régionales et nationales dans un proche avenir en ce qui concerne les programmes de lutte biologique classique.

¹ Expert indépendant - DC Conseil & Formation, 3 Allée des Platanes 34980 Montferrier-sur-Lez, France.
Courriel : dcoutinot@gmail.com